



Compte rendu CGT du Comité Technique Du 3 Octobre 2016.

Pour les élus politiques et l'administration: Mr Jacques HOUSSIN(Président de séance), Mme Sylvie BRACHET, Mr Aimé DUQUENNE, Mme Marguerite BRACHET , Mr Maxime CABAYE , le DDSIS et DDA, le DGRH ainsi que les rapporteurs.

Pour la CGT SDIS 59 :

Quentin DE VEYLLER /Frédéric DEMARELAERE / Laurent CAUTERMAN
Marc DEFAUWE / Tony MANTEN / Loris PERRON

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du comité technique du 9 Juin 2016 :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Administration	5		

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT	4		
Snspp-pats-fo	1		
Avenir Secours	1		
Spasis-cftc	1		
Les Autonomes	1		
Sud	1		
Total	8		

La CGT demande la vérification entre le PV et nos votes du point 14 lors du dernier CT qui ne sont pas en adéquation.

- 2) Suivi des avis rendus du CT du 9 Juin 2016 :

RAS.

Pas de vote, il s'agit d'une information.

3) Modification du statut de formateur interne occasionnel (FIO):

Question CGT : Pourquoi ce point 3 n'est qu'une information et pas un vote ?

Réponse DGRH : Car il est passé au CTP en 2004

Conclusion, 12 ans après la direction modifie le contenu et nous n'avons rien à dire.

Prise de parole CGT : Si les points importants du CT sont en informations, nous suggérons que ces points soient envoyés par mail aux agents. Ainsi nous n'aurons pas à répondre aux personnels sur vos positions.

Question CGT : Etes-vous conscients que le FIO va être additionné à un temps de travail des SPP de 2256h/annuel qui est la limite maximale autorisée par l'Europe ?

Réponse DGRH : Oui, de plus je vous rappelle que nous recevons de nombreuses demandes d'activités parallèles concernant les SPP (entreprise, double statut, etc...). De ce fait, nous en concluons que les SPP sont demandeurs d'une seconde activité.

Pas de vote, il s'agit d'une information.

4) Modification de la couverture opérationnelle de Louvroil :

La présentation du sujet fut trop simpliste à notre goût, et non accompagnée de données réellement fiables. Cette initiative ne provient pas des personnels des deux CIS concernés, Maubeuge et Hautmont, ils n'ont même pas été consultés.

La CGT n'écoutant que les remontés des deux CIS nous nous sommes positionnés contre car cette initiative rallongerait le délai d'arrivée sur les lieux de certaines interventions.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Administration	4		1

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT		4	
Snspp-pats-fo			1
Avenir Secours		1	
Spasis-cftc		1	
Les Autonomes			
Sud			1
Total		6	2

5) Présentation de la formation des SPP :

Cette présentation revenait sur les SPP en FIA, et notamment sur la nouvelle méthode des APC (Approches Par Compétence) puis sur les immersions en CIS.

Nous faisons remarquer le bon travail de la formation et forcément des formateurs qui ont dû « essayer les plâtres » de ce nouveau procédé.

Même si cette nouvelle méthode présente des attraits intéressants, nous faisons remonter les travers opérationnels issus de l'immersion ou malheureusement il arrive que les SPP en formation doivent prendre des départs en 3^e au VSAV ou en 6^e au fourgon, sans en avoir les unités de valeurs. De plus il est demandé de parfaire leurs formations en CIS, chose quasi impossible au vu de la sollicitation permanente.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Administration	5		

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT	4		
Snspp-pats-fo	1		
Avenir Secours	1		
Spasis-cftc	1		
Les Autonomes	1		
Sud			1
Total	8		1

6) Plan de formation SP 2017 :

La CGT se positionne contre car beaucoup trop d'éléments sont aléatoires voir contradictoire avec le point 5 de ce même CT. Plus précisément sur les sujets suivants, chef d'agrès 1 et 2 équipes, le rôle du SOG (sous-officier de garde).

Concernant le SOG, le référentiel, est en voie de finalisation, et 3 sessions sont déjà prévues pour 2017. quizz du personnel qui sera envoyé à ces stages. (Pour rappel les SOG ne peuvent exister que pour les gardes postés à moins de 10 hommes).

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Administration	5		

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT		4	
Snspp-pats-fo			1
Avenir Secours			1
Spasis-cftc		1	
Les Autonomie			1
Sud	1		
Total	1	5	3

7) Organigramme du SDIS :

La CGT s'est positionné contre car cet organigramme est en phase avec le sujet précédent (6), de plus il est le fruit d'une réflexion sur l'efficacité du SDIS suite à un audit extérieur.

Notre décision est motivée par deux choses.

La première : ce nouvel organigramme sensé simplifier les échanges entre services, est, pour nous, une manière déguisée de rationaliser le service.

La seconde, même s'il semble que la présentation soit un zoom sur l'organisation PATS, nous avons le sentiment que les sapeurs pompiers ne sont qu'accessoire dans tout cela (sentiment ressenti par un grand nombre de nos camarades en centre de secours)

Nous en avons profité pour réaffirmer la nécessité de créer des liens entre les agents techniques, administratif et opérationnels, par le biais d'un projet d'établissement.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Administration	5		

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT		4	
Snspp-pats-fo		1	
Avenir Secours		1	
Spasis-cftc		1	
Les Autonomes		1	
Sud			1
Total		8	1

8) Modification du règlement opérationnel :

La modification se composait en deux phases, la première :

-Le changement d'appellation des EMOD pour chef de groupe, chef de site...là-dessus pas de problème.

-La seconde étant le remplacement du DOP (Directeur Opérationnel de Permanence) par 3 chefs de site d'astreinte en permanence sur l'ensemble du département.

Le directeur souhaite moins de filtre.

Il souhaite être plus souvent sur le terrain et le DOP semblait être un frein à cela.

La CGT s'oppose à cette modification, car c'est ajouter des échelons hiérarchiques à une structure Opé déjà très fournie en la matière.

De plus il y a deux poids, deux mesures entre l'Opé et le SSSM, puisque dans le même temps, on laisse en place l'infirmier départemental de permanence, le médecin départemental de permanence (en plus de ceux qui sont de garde et d'astreinte).

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Administration	5		

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT		4	
Snspp-pats-fo		1	
Avenir Secours		1	
Spasis-cftc			1
Les Autonomes			1
Sud			1
Total		6	3

9) Questions des syndicats :

43 questions des syndicats étaient à l'ordre du jour,

Relative à l'organisation des services sur les déroulements des carrières, sur les dérives du SSSM, sur les recrutements éventuels, sur les conclusions des groupes de travail etc.....

Nous vous épargnons celles-ci, toutefois si vous les désirez faites-le nous savoir par mail à sdis59cgt@gmail.com.

Vos élus CT CGT

4/4